

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant renouvellement des membres de la Commission
d'Aide à l'Edition de la Communauté française Wallonie-
Bruxelles**

A.Gt 04-04-1999 (*)

M.B. 15-01-2000

Le Gouvernement de la Communauté française,
Vu l'arrêté de la Communauté française du 4 avril 1988 fixant les modalités de l'Aide à l'Edition dans la Communauté française Wallonie-Bruxelles;

Compte tenu de l'importance pour la vie culturelle de notre Communauté de maintenir et d'encourager la richesse de sa production éditoriale et, à cette fin, de renouveler sans tarder la Commission chargée d'appliquer le système d'aide à l'Edition visée ci-dessus et composée de personnalités compétentes et représentatives des métiers du livre, conformément aux dispositions du Pacte Culturel;

Considérant la démission de MM Georges David, Jean Luc Geoffroy, Jean-Marie Klinkenberg, Christian Kremer, Pierre Maury, Gérard Lambert et Jean-Jacques Schellens, vice-président,

Arrête :

Article 1^{er}. - M. Georges Hoyos, éditeur, est nommé président de la Commission d'aide à l'Edition.

Article 2. - Mme Kathleen Simonis-Fallon, bibliothécaire et animatrice en lecture publique, est nommée vice-présidente de la Commission d'aide à l'Edition.

Article 3. - Sont nommés membres de la Commission d'aide à l'Edition :
Mme Françoise Lalande, écrivain, membre sortante;
M. Jacques Carion, maître de conférence à l'UCL, membre sortant;
M. Joseph Ponnet, éditeur, membre sortant;
Mme Myriam Katz, directrice du journal « Le Ligeur »;
Mme Michelle Mat, directrice des presses universitaires de l'U.L.B.;
M. Eric De Keuleneer, président du comité de direction de l'O.C.C.H.;
M. Pascal Durand, chercheur à L'U.Lg;
M. Pierre Lesne, imprimeur;
M. Yves Limaugé, libraire.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Bruxelles, le 25 mars 1999.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de la Culture et de l'Education permanente,

Ch. PICQUE

(*) La date de cet arrêté est bien le 25 mars 1999 mais paru au Moniteur belge sous la date du 04 avril 1999

